

---

# Code de bonne conduite

---

## Fêtes d'enfants au Biodôme

Afin d'assurer une expérience **agréable, sécuritaire** et **respectueuse** pour tous les participants, merci de prendre connaissance des règles suivantes.

### Arrivée des accompagnateurs

- Les adultes accompagnateurs doivent arriver **au minimum 15 minutes avant le début de la fête pour enfant**.
- En cas de retard, **la durée de la fête ne pourra pas être prolongée**.

### Matériel

Le matériel mis à disposition lors de nos activités appartient à **Espace pour la vie**.

- Il doit être manipulé avec soin et **retourné en fin d'activité**.
- Le vol ou la non-restitution nuit directement à la qualité des activités futures et limite nos possibilités d'amélioration.
- **Tout matériel manquant pourrait être facturé au responsable du groupe**, et pourra entraîner l'exclusion des fêtes futures.

## Consignes en vigueur au Biodôme

Merci de respecter les règles suivantes **en tout temps** :

### Dans les écosystèmes

- Aucune nourriture ni boisson n'est acceptée.
- Les poussettes doivent rester en votre possession pendant toute la visite.
- **Flash et trépieds** sont interdits.
- **Les ballons et sifflets de fête ne sont pas tolérés.**
- Le groupe d'enfants doit être **supervisé en tout temps** par les adultes accompagnateurs.
- Ne pas apporter de crayons ou feutres dans le Biodôme.
- Ne pas courir.
- Ne pas toucher les animaux ni la végétation.
- Ne pas taper sur les vitres.
- Rester sur les sentiers balisés du Biodôme.

Espace pour la vie applique une politique de tolérance zéro à l'égard de toute forme d'incivilité et de violence, qu'elle soit verbale ou physique, afin d'assurer un environnement respectueux et sécuritaire pour tous.

### Sanctions

Le non-respect de ces consignes peut entraîner **l'expulsion du groupe**.